
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 12 janvier 2026 19 h

Séance tenue le lundi 12 janvier 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere (**par téléconférence**), Mme Christine Black, M. Alex Bottausci (**par téléconférence**), Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret (**par téléconférence**), Mme Heidi Ektvedt (**par téléconférence**), Mme Chantal Gagnon, M. Peter Malouf (**par téléconférence**), M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Julie-Pascale Provost, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean (**par téléconférence**), Mme Anne St-Laurent (**par téléconférence**), M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Thérault-Séguin, M. David Tordjman et Mme Tania Toledano (**par téléconférence**)

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

M. Michel Boudreault, M. Michel Gibson et M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres à se joindre à lui pour un moment de recueillement.

Puis, il remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Un nouveau plan de salle est déposé.

Lundi 12 janvier 2026, 19 h

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, en l'absence de personnes du public présentes à l'hôtel de ville, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 <u>Question de :</u> Philippe Paré <u>Réponse de :</u> M. Claude Pinard	i would like to know what these tax increases will benefit exclusively to the West-Island that don't touch the city of Montréal? We keep paying more and more taxes and we only see reductions to services like ending fluoridation or reducing STM services like what happened in Saint Anne de Bellevue. If the city of Montréal don't want to do anything in the west, why take more taxes from us just to dump it somewhere in Ville-Marie/Montréal?
2 <u>Question de :</u> Egor Matveev <u>Réponse de :</u> M. Claude Pinard	Le budget mentionne que le règlement pour la métropole mixte sera remplacé par des incitatifs financiers. Est-ce que les incitatifs financiers qui remplacent le règlement se limitent aux investissements dans le logement social ou est-ce qu'un nouveau programme va être annoncé? Si il y a un nouveau programme s'il vous plaît donner quelques détails sur comment il va fonctionner.
3 <u>Question de :</u> Jessica Winton <u>Réponse de :</u> M. Claude Pinard	While the public cannot see the full budget or proposed bylaw changes, I was wondering what the new administration's plan is for housing under a transit-oriented development approach is? Housing around Metro and REM stations would be significantly more useful than parking lots and contribute in alleviating both the affordable housing problem and traffic issues, as people who can easily take public transit are less likely to own a car. Increasing housing density around these zones would be more effective than densifying more currently suburban areas. Are there any plans for by-right zoning changes around transit stations, particularly to infill empty/abandoned lots or buildings? All forms of housing supply (market or non-market) helps affordability.
4 <u>Question de :</u> Henri Alain Salvara <u>Réponse de :</u> Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger	S'il y a un citoyen de moindre grade à Montréal. J'ai fait une demande pour l'élaguer le vieux érable devant ma porte avec beaucoup de branches sèches il y a plus de 2 ans. Rien a été fait à ce jour. Mon voisin d'à côté qui a acheté la maison l'année dernière, et qui n'a pas encore aménagé, le jeune érable devant sa porte a été élagué par une équipe du département d'arboriculture durant la semaine. De ma part, rien de ce côté. J'ai demandé à l'équipe s'il allait élaguer celui qui est devant ma porte, la réponse que j'ai eu est non et que je dois adresser ma demande à mon conseiller d'arrondissement ou à la maire de l'arrondissement. Merci de me répondre.
5 <u>Question de :</u> Flint Stone <i>Aucune réponse</i>	Following the decision from Council from the City of Hampstead to assume all your legal fees regarding your upcoming disciplinary hearing in front of the Order of Chartered Accountants, will the Town also be assuming your legal defense fees to the defamation lawsuit from Montreal councillor Alexander Norris?

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 19 h 13. Il remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h14, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant pas de questions de la part des personnes élues, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

CG26 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

30 – Administration et finances

À 19 h 14, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 19 h 14,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0002

Dépôt du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0039;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253074013

CG26 0003

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0036;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1253074009

À 19 h 23,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0004

Dépôt du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0037;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget de 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253074011

CG26 0005

Dépôt du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0031;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal, qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250310005

CG26 0006

Dépôt du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0032;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal, qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250310004

CG26 0007

Dépôt du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0033;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1250310003

CG26 0008

Dépôt du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0034;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau, qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1250310002

À 19 h 24,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0009

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0041;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :
- | | |
|---|---------------|
| Conseil des arts | 24 436 700 \$ |
| Société du parc Jean-Drapeau | 17 039 500 \$ |
| Office municipal d'habitation de Montréal | 550 000 \$ |
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | 12 000 \$ |
| Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques | |
| Montréal | 11 807 100 \$ |
- 2- de verser une somme maximale de 808 379 200 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074028

CG26 0010

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0052;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2026)

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1253074024

CG26 0011**Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0051;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1253074023

CG26 0012**Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0048;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

- 2°

la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3°

la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4°

la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.
3.

Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4.

La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	Quotes-parts Premiers répondants
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024	
Ville de Montréal	81,64574 %	82,56541 %
Villes reconstituées	18,35426 %	17,43459 %
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

CG26 0013

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisation 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2026- 2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.12

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 19 h 25, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0014

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1253074017

CG26 0015

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1253074018

CG26 0016**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG06-054)****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1253074021

CG26 0017**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2026)****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1253074026

À 19 h 25, tous les points de l'ordre du jour ont été étudiés, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la séance levée. Il cède la parole à la mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois, qui souhaite une bonne année à toutes et à tous et de bons travaux pour cette nouvelle année à tous les élus-es. Par la suite, le président d'assemblée remercie tous les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil et donne rendez-vous le 29 janvier 2026.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE